



Suspension de permis

Par Ratichou

Bonjour,
mon fils a été arrêté dimanche dernier, en fin de journée pour être positif au THC, il avait fumé la veille, pour la fête du village..il a été arrêté en bas de notre rue, il était frais!! douché, pas du tout dangereux pour autrui!!! on a donc reçu hier en recommandé un courrier de la préfecture de la Gironde pour suspension pour 6 mois de permis.
Mon fils a 3 ans de permis depuis avril 2024, et aucunes infractions à ce jour, il travail en CDI et fait les 3*8, impossible de faire du Co voiturage..
Ma question est; est ce que cela est possible de récupérer son permis, après les tests demandés à savoir analyses d'urines et psychotechniques validés avant les 6 mois?

Merci pour votre réponse.
Cordialement,
Mme xxxxxxxx anonymisation

Par chaber

bonjour
est ce que cela est possible de récupérer son permis, après les tests demandés à savoir analyses d'urines et psychotechniques validés avant les 6 mois?

Votre fils récupérera son permis lorsque les 6 mois de suspension administrative auront été effectués

Par ailleurs il doit faire part à son assureur de son retrait de permis pour conduite sous alcool ou stupéfiants selon le code des assurances art L113.12.

Par Ratichou

Ok merci pour votre réponse.
Bonne journée!!